



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de l'aérodrome de la Salmagne

Question orale n° 369

Texte de la question

M. Michaël Taverne appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur l'avenir de l'aérodrome de la Salmagne, situé sur le territoire des communes de Vieux-Reng et d'Elesmes, dans le département du Nord. En effet, l'avenir de cet aérodrome est menacé, malgré son importance pour le territoire. Ainsi, la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre entend soutenir un projet de création d'un *data center* qui viendrait piocher dans les 84 hectares de cet aérodrome mais également dans les terres agricoles voisines, alors même que de nombreuses friches industrielles existent à proximité. De nombreuses solutions permettant de mettre en valeur la Salmagne et son aérodrome peuvent être envisagées. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend le préserver.

Données clés

Auteur : [M. Michaël Taverne](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 369

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 juin 2025](#)